



Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE LA MEUSE

Association loi 1901
Siège social : Place de l'école Normale
55000 BAR LE DUC

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE LA MEUSE

Association loi 1901
Siège social : Place de l'école Normale
55000 BAR LE DUC

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de la Meuse relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « *coopératives scolaires* » et les « *foyers coopératifs affiliés* » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « *siège départemental* » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « *coopératives scolaires* », les « *foyers coopératifs affiliés* » et le « *siège départemental* ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 135 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 145 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 147 sur 147 lors de l'exercice précédent) ;
- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 1761,50 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 1 compte rendu financier comptabilisé ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers



réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 11 février 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau
Commissaire aux Comptes



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA MEUSE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	251	251			Fonds propres	-33 665	-51 024
Terrains					Report à nouveau	549 201	632 275
Constructions					Résultat de l'association	38 349	-25 767
Installations et matériels d'activités	2 490	2 490			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	12 105	12 105			Total	553 885	555 484
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés	267	4 503
Autres immobilisations financières					Provisions pour risques		
Total	14 845	14 845			Provisions pour charges		
					Total	267	4 503
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	397		397	812	Emprunts OCCE	34 200	47 400
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	4 809		4 809	607	Fournisseurs	4 180	5 971
Comptes courants OCCE	1 797		1 797	1 699	Dettes fiscales et sociales	892	2 088
Autres créances (dont erreurs débitrices)	4 007		4 007	9 715	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	586 637		586 637	602 787	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	4 564	2 315
Charges constatées d'avance	341		341	2 141	Produits constatés d'avance		
Total	597 987		597 987	617 762	Total	43 836	57 775
TOTAL	612 833	14 845	597 987	617 762	TOTAL	597 987	617 762



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

OCCE DE LA MEUSE

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	287 621	339 804
Ventes de produits	389 633	386 615
Prestations de service et animations	161 610	169 611
Subventions d'exploitation	222 100	283 475
Dons et Mécénat	221	
Contributions financières	6 882	
Autres produits divers de gestion courante	57 960	93 519
Reprises sur dépréciations et provisions		32 723
Utilisations des fonds dédiés	4 503	2 251
Total	1 130 529	1 307 997
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	245 630	254 063
Variation des stocks de fournitures à céder	11	-134
Achats de fournitures administratives	2 421	2 538
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	746 278	889 319
Aides financières		3 076
Impôts et taxes	342	940
Salaires	11 374	47 293
Charges sociales	2 056	14 396
Autres charges	50 930	76 366
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	32 201	44 506
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	267	503
Total	1 091 509	1 332 866
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	39 020	-24 869
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	2 837	4 301
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	2 837	4 301
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	2 837	4 301
RESULTAT COURANT (I + II)	41 857	-20 568
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	30 075	30 019
Sur opérations en capital		62
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	30 075	30 081
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	33 584	35 281
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	33 584	35 281
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-3 509	-5 200
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	38 349	-25 767
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	33 990	77 523
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	33 990	77 523

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA MEUSE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités)

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	597 987,34 €	617 761,65 €
Résultat de l'exercice :	38 348,89 €	-25 767,49 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	145	147
dont coopératives et foyers agrégés :	135	147
dont coopératives et foyers non agrégés :	10	0
Nombre de coopérateurs :	14 447	15 283
Heures de bénévolat du siège départemental	312	312
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	924	2 507
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	1	2 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	33 990 €	77 523 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 40 288 € soit environ 3,80% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE LA MEUSE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif : Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.

Report à nouveau : Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.

Résultat exercice :	38 348,89		27 171,37	pour le siège départemental
			11 177,52	pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	4 006,90		2 245,40	pour le siège départemental
			1 761,50	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			1	C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Autres dettes :	4 563,64	{ dont	4 563,64	pour le siège départemental
		{ dont	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0	C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Disponibilités :	586 636,90	{ dont	28 019,67	pour le siège départemental
		{ dont	558 617,23	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 137,91	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	32 200,73	{	dont	0,00	pour le siège correspondant aux amortissements
			dont	32 200,73	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements

soit en moyenne environ

Total des produits :	1 163 441,27	{ dont dont 	91 737,00	pour le siège départemental
			1 071 704,27	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 938,55	par C.R.F. agrégé.

soit en moyenne environ

Total des charges :	1 125 092,38	{	dont	64 565,63	pour le siège départemental
			dont	1 060 526,75	pour les C.R.F. agrégés,

soit en moyenne environ

Résultat net moyen : 82.80 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale		1,0
Total	1,0	2,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	60	45
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	41%	31%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	132	144
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	113	115
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	2	2
Participants aux séances de formation (estimation)	11	11



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE LA MEUSE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	251	251			Fonds propres	-33 665	-51 024
Terrains					Résultat du siege de l'association	27 171	17 359
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	2 490	2 490			Total	-6 494	-33 665
Autres immobilisations corporelles	12 105	12 105			FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés	267	4 503
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges		
Total	14 845	14 845			Total	267	4 503
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	397		397	812	Emprunts OCCE	34 200	47 400
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	4 809		4 809	607	Fournisseurs	4 180	5 971
Comptes courants OCCE	1 797		1 797	1 699	Dettes fiscales et sociales	892	2 088
Autres créances	2 245		2 245	9 572	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	28 020		28 020	13 442	Autres dettes	4 564	1 976
Charges constatées d'avance	341		341	2 141	Produits constatés d'avance		
Total	37 609		37 609	28 273	Total	43 836	57 436
TOTAL	52 454	14 845	37 609	28 273	TOTAL	37 609	28 273



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE LA MEUSE

OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	38 843	40 760
Ventes de produits	4 670	7 201
Prestations de service et animations	18 098	6 623
Subventions d'exploitation	14 374	31 986
Dons et Mécénat	221	
Contributions financières	6 882	
Autres produits divers de gestion courante	601	13 989
Reprises sur dépréciations et provisions		32 723
Utilisations des fonds dédiés	4 503	2 251
Total	88 191	135 533
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 716	4 489
Variation des stocks de fournitures à céder	11	-134
Achats de fournitures administratives	2 421	2 538
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	46 237	46 480
Aides financières		3 076
Impôts et taxes	342	940
Salaires	11 374	47 293
Charges sociales	2 056	14 396
Autres charges	12	1 563
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	267	503
Total	64 435	121 143
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	23 756	14 390
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	2 045	3 103
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	2 045	3 103
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	2 045	3 103
RESULTAT COURANT (I + II)	25 801	17 493
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 501	2 379
Sur opérations en capital		62
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	1 501	2 441
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	131	2 575
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	131	2 575
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	1 370	-134
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	27 171	17 359
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	8 580	8 580
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	8 580	8 580

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2019, qui dégage un excédent de 27 171,37 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	250,80			250,80
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	2 490,00			2 490,00
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	12 104,57			12 104,57
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	14 845,37			14 845,37

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	250,80			250,80
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	2 490,00			2 490,00
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	12 104,57			12 104,57
Mobilier de bureau	20%				
Total		14 845,37			14 845,37

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Fournitures administratives + activités

231,07

Fournitures à céder

166,00

397,07

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	136,75		136,75
Usagers autres	4 739,05		4 739,05
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	4 875,80		4 875,80

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale 1796,67

6. Autres créances

Divers 15,40
Produit à recevoir Aide Fédé CAC 2230,00
2245,40

7. Trésorerie

Compte courant 572,27
Livret « part Siège » 26059,90
Intérêts à recevoir 1387,50
28019,67

10. Charges constatées d'avance

Loyers copieur 312,00
Assurance 28,87
340,87

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le compte « fonds propres » est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

Néant

3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
CMJ Fonctionnement	502,62	266,67	502,62	266,67
Patrimoine	4 000,00		4 000,00	
Total	4 502,62	266,67	4 502,62	266,67

4. Emprunts et dettes assimilées

Nature	Durée et Taux	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunt Fédé OCCE		34 200	5 700	28 500
Autres emprunts				
Total		34 200	5 700	28 500

5. Fournisseurs

Association GESAM 650,43
Fournisseurs, factures non parvenues (CAC + JO) 3530,00
4180,43

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés 423,29
Charges sur CP 266,90
Retraite complémentaire 17,73
Prévoyance 3,02
Uniformalion 180,88
891,82

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Néant

8. Autres dettes

Coopératives scolaires 66,87
Charges à payer 4563,64
4630,51

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	14 447	15 283
Cotisation nationale par coopérateur	1,110 €	1,090 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,56 €	1,56 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	38 573,49	40 499,95
Cotisations versées à la Fédération	16 036,17	16 658,47
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	16 036,17	16 658,47

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ASP	7 423,74	13 431,60
Subventions conseil départemental	3 750,00	1 478,00
Subventions communes	3 200,00	14 670,84
Autres subventions (crédit mutuel, seine normandie, véolia)		2 405,60
Total	14 373,74	31 986,04
Dont versées aux coopératives		3 075,60

3. Produits de gestion courante

Contributions financières Fédération OCCE :

- Emploi	4170,75
- Autres aides	<u>2711,40</u>
	6882,15

4. Produits exceptionnels

Produits fermetures de coopératives scolaires	95,87
Produits sur exercices antérieurs	<u>1404,89</u>
	1550,76

5. Charges exceptionnelles

Autres	10,00
Charges sur exercices antérieurs	<u>120,67</u>
	130,67

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieur (redevances annuelles de : 3 901,68 €. Échéance du contrat : 02/2021)	6502,80
--	----------------

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par le département de la Meuse, de locaux dépendant de l'ESPE situé place de l'école normale à Bar le Duc (environ 150 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 250 heures de travail valorisées à 6 875 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec le Crédit Mutuel. Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	117	117
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	432 917,85	468 025,91
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	2 045,31	3 103,04
Montant des impôts dus par l'AD		
Montant des intérêts acquis nets après impôts	2 045,31	3 103,04
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%